

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 octobre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Nicolas LEGUET, Mélisa VIAUX, Ghislaine BOURGEOIS, Bruno LEBRETON, Guillaume JOUIN, David LANOUE

Avant l'ouverture de la séance, Madame Maryline BOIVIN, présidente de l'association des Amis du Patrimoine de La Jaille-Yvon ainsi que plusieurs membres du conseil d'administration, sont venus remettre au Maire le chèque de participation de 2 000 € pour les travaux de l'église suite au sinistre orage. Cette somme a notamment permis la remise en place d'un coq sur le clocher.

Le procès-verbal de la réunion précédente est adopté à l'unanimité, sans observation.

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

Considérant la construction de la nouvelle station d'assainissement et l'impact de son amortissement sur le budget assainissement, le conseil municipal fixe pour l'année 2015 la redevance assainissement à 105,00 € (+ 5 %) pour l'abonnement et à 1,45 € (+ 7,4 %) pour la redevance sur le m³ d'eau consommée.

- COMMERCE : CREATION D'UN SERVICE ASSUJETTI A TVA

Le conseil municipal décide d'assujettir à la TVA la location du commerce sis 16 rue Saint Loup à La Jaille-Yvon, à compter du 1^{er} novembre 2014. Un service commerce sera créé.

- SISTO : AVIS SUR LA POURSUITE DE LA COLLECTE BIMENSUELLE DES DECHETS MENAGERS

Le conseil municipal donne un avis favorable au Préfet pour la collecte par le SISTO des déchets ménagers selon un rythme bimensuel pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

- RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN DE L'ESPACE RURAL EN CONTRAT CUI-CAE

Le conseil municipal décide le renouvellement de l'emploi d'agent d'entretien de l'espace rural en contrat CUI-CAE à compter du 30 novembre 2014 pour une durée de 6 mois, à raison de 22 heures hebdomadaires.

- DELEGATION AU MAIRE POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR

Le conseil municipal donne délégation au Maire pour l'achat d'un tracteur communal dans la limite de 15 000 TTC. Le Maire est chargé de négocier le meilleur prix pour l'achat de ce tracteur.

- VENTE DE BIENS IMMOBILIERS A LA FALAISERIE

Le conseil municipal donne son accord pour la division de la parcelle cadastrée section B n°432 sise 9 rue de la Fleur de Lys en 2 lots. Il autorise la mise en vente du lot n°1 comportant une maison au prix de 35 000 € et charge le Maire des formalités de division, mise en vente, publicité et négociation.

- BUDGET COMMUNAL 2014 : DECISIONS MODIFICATIVES N°3

Le budget primitif 2014 est modifié afin de permettre : le remboursement de la caution à Anjou Sport Nature pour la location des anciens bureaux à La Falaiserie ; de transférer la somme non utilisée pour l'achat du fonds de commerce aux comptes prévus pour les travaux du commerce ; pour prévoir l'achat d'un tracteur.

La somme de 2 830 € est prélevée de la section d'investissement pour la transférer en section de fonctionnement.

- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire a accepté le devis de Manutan Collectivités pour l'achat de 2 rayonnages pour la bibliothèque et d'un chariot à livres pour un montant de 901,40 TTC.

A La Jaille-Yvon, le 23 octobre 2014

Le Maire,
Pascal CHEVROLLIER

